

OFFRE N°O003210300243208: Directeur général de collectivité ou d'établissement public (h/f)

[Accueil](#) > [Résultat de Recherche](#) > Offre n° O003210300243208

Date de publication : 04/03/2021

Synthèse de l'offre

Employeur :



SICTOM CERILLY
Rue du champ coudray
03350 Cerilly

Département de travail : Allier

Poste à pourvoir le : Dès que possible

Date limite de candidature : 04/04/2021

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Nombre de postes : 1

Localisation du lieu de travail



Détails de l'offre

Famille de métier : Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative > Affaires administratives

Grade(s) recherché(s) : Rédacteur
Rédacteur principal de 1ère classe
Rédacteur principal de 2ème classe

Métier(s) : Assistant ou assistante de direction

Descriptif de l'emploi : Administratif et budgétaire

Missions : Assister et conseiller le Président, préparer le comité syndical, les délibérations, les arrêtés.
Préparer et mettre en forme et suivre l'exécution du budget.
Suivre les marchés publics et subventions.
Gérer la comptabilité: engagements, mandats et titres.
Gérer le personnel (gestion des temps, paies)
Gérer les éco-organismes.

Profils demandés : Connaitre le statut de la Fonction Publique Territoriale.
Connaitre les procédures règlementaires des marchés publics.
Connaitre les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs.
Connaitre le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités.

Temps de travail : Complet, 35h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité : 04 70 66 21 51

Adresse e-mail : sictom-cerilly@orange.fr

Informations complémentaires :

Le Président Monsieur Bernard TIGE
SICTOM SECTEUR CERILLY
rue du Champ Coudray
03350 CERILLY
Tél 04/70/66/21/51

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.